

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 57-58, automne 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17438ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (1993). Avis et prises de position. *Continuité*, (57-58), 61–62.

Avis et prises de position

par le Conseil des monuments et sites du Québec

LE DOMAINE CATARAQUI

Au mois de juillet 1993, le Conseil des monuments et sites du Québec rencontrait les responsables de la Fondation Bagatelle afin de discuter du projet de mise en valeur du domaine Cataraqui à Sillery. Cette rencontre faisait suite au document intitulé *Cataraqui, la villa*, porté récemment à l'attention du Conseil. Ainsi, le 12 juillet dernier, des représentants du Conseil effectuaient une visite au domaine Cataraqui en compagnie de M. Yves Goudreau, directeur-conservateur de la Fondation Bagatelle. À cette occasion, M. Goudreau a exposé les intentions de la Fondation concernant la restauration et l'animation de la Villa et des autres composantes du Domaine.

Le plan de mise en valeur du Domaine comporte quatre axes de développement: 1) un centre d'exposition en art figuratif; 2) Un centre d'interprétation du patrimoine; 3) l'aménagement de salles protocolaires et fonctions d'État; 4) un jardin historique.

Une valeur patrimoniale incontestable

Depuis 1972, le Conseil des monuments et sites du Québec se préoccupe de l'avenir de ce site exceptionnel. En effet, Cataraqui représente le dernier des grands domaines du XIX^e siècle qui ait été préservé. Il constitue également le seul domaine de la région de Québec qui jouisse d'un tel prestige et qui fasse partie du patrimoine québécois et canadien. Le domaine Cataraqui témoigne à cet égard d'un art de vivre et d'une architecture que l'on retrouve dans les autres provinces canadiennes, mais qui constitue un exemple unique à Sillery.

Principes et critères

Dans un mémoire soumis à la Commission des biens culturels en août 1983, la société les Amis de Cataraqui, qui regroupe une vingtaine d'organismes scientifiques et culturels, ont défini les principes généraux, les critères

et les objectifs devant guider la conception d'un plan de mise en valeur du domaine Cataraqui. À la lumière de ces critères, le Conseil a pu évaluer le plan de mise en valeur du Domaine.

1. La vocation devrait être compatible avec la sauvegarde de l'intégrité du Domaine et de son cadre naturel.
2. Les interventions destinées à rendre possible cette vocation devraient être réversibles de façon à pouvoir y apporter des modifications au besoin.
3. L'usage de la Villa et de ses dépendances devra favoriser la conservation de ces bâtiments, et ce, au point de vue physique et financier.
4. L'utilisation des lieux proposée devra favoriser la tenue d'activités culturelles et d'activités compatibles avec la clientèle qui s'y présente, soit le grand public.

Le Conseil des monuments et sites du Québec a donc présenté un avis sur:

Le choix des vocations

Les quatre axes de développement proposés dans le projet de la Fondation Bagatelle nécessitent des choix qui répondent à ces critères et, de fait, à la volonté de la population exprimée clairement dans les témoignages présentés en 1993 lors des audiences de la Commission des biens culturels concernant l'avenir du domaine Cataraqui.

Le fait que le plan de mise en valeur comporte des vocations complémentaires constitue en soi un atout dans la sauvegarde du Domaine. Le Conseil est d'avis que l'utilisation des éléments bâtis du Domaine par des organismes soutenus par le milieu offre, à long terme, une garantie de survie du projet.

La restauration de la Villa

L'approche adoptée par la Fondation Bagatelle en ce qui concerne la

restauration de la Villa, soit celle présentée par M. Goudreau aux représentants du Conseil, privilégie autant que possible la conservation intégrale de la structure physique et spatiale de la Villa. Le Conseil estime qu'une telle attitude est prudente et qu'elle permet de préserver l'avenir du Domaine.

Le Conseil se réjouit particulièrement de l'intention de reconstituer les principales pièces de la Villa selon l'aménagement d'antan. De cette façon, les intérieurs témoigneront pleinement du mode de vie qui prévalait jadis dans ce type de demeure. Le Domaine reprend ainsi la démarche augurée par le Conseil à la maison Henry-Stuart, qui consiste à bâtir un réseau des intérieurs anciens à Québec. Enfin, le Conseil croit que l'adoption de mesures visant à protéger la Villa d'un éventuel incendie devrait constituer la priorité en matière d'intervention.

Préserver l'intégrité du Domaine

Le principe qui sous-tend la préservation de l'intégrité du Domaine est reconnu dans un avis émis par la Commission des biens culturels en

octobre 1982. Celui-ci a fait l'objet d'un vaste consensus aux audiences publiques tenues à l'été 1983, par suite des nombreuses protestations qui ont suivi la décision de céder une portion de ce bien public pour l'érection de la maison Michel-Sarrazin. Le Conseil s'oppose fermement à tout autre morcellement du Domaine.

Le Domaine doit conserver l'état dans lequel il nous a été transmis et on ne peut accepter que les prairies du Domaine soient perçues comme des espaces vacants à développer, sous prétexte que ces parcelles ont fait l'objet d'acquisitions et n'étaient pas comprises dans le lot original. Les prairies font historiquement partie du cadre naturel de la Villa et de ses dépendances, et il ne fait pas de doute que les propriétaires du Domaine souhaitaient, en l'achetant, le maintenir dans cet état actuel. Le respect de cette intégrité de l'ensemble du Domaine constitué par ceux qui l'ont façonné est lié à l'objectif de préserver l'avenir. On ne peut présumer du fait que des usages futurs du Domaine ne requierront pas une utilisation aujourd'hui imprévue de la prairie située à l'est du Domaine.

Pierre Larochelle

LA MAISON LA GORGENDIÈRE

Comme toutes les maisons de la place Royale récemment restaurées, les étages situés au-dessus du rez-de-chaussée de la maison La Gorgendière sont encore inoccupés. Le Conseil des monuments et sites du Québec a toujours demandé de privilégier la fonction résidentielle dans le secteur de place Royale afin de donner vie à cette partie de la ville qui fait figure de musée statique. L'interprétation occupe certes une place, mais ce sont les résidents et leur famille qui animeront les lieux et suivront ainsi le si bel exemple du quartier Petit Champlain.

Le premier objectif des travaux de restauration de la place Royale devra consister à ramener une vie de quartier qui ne soit pas exclusivement axée sur le tourisme, mais plutôt sur la qualité de vie des résidents occupant les bâtiments restaurés. Tant et aussi longtemps que la SOGIC ne saisira pas ce principe essentiel, place Royale demeurera ce qu'elle est, soit un lieu sans âme qui meurt tous les soirs.

France Gagnon Pratte

LA MAISON KRIEGHOFF

La maison Krieghoff, située avenue Grande-Allée à Québec, est présentement menacée. Bien que ce fait soit bien connu, peu d'actions concrètes ont été entreprises pour corriger cette situation. En avril dernier, les experts mandatés par le Conseil des monuments et sites du Québec, qui ont accepté d'évaluer rapidement l'état de la Maison, ont rappelé l'urgence d'agir. Premièrement, selon eux, si rien n'est entrepris dans un avenir immédiat, la Maison sera une perte totale. Deuxièmement, les experts affirment qu'il existe de multiples possibilités en ce qui concerne la restauration de la Maison, mais qu'il faut agir rapidement afin d'éviter que les coûts liés à celle-ci ne deviennent exorbitants.

Le Conseil est conscient de la riche valeur symbolique de cette maison, de l'attachement de la population à son endroit. De plus, elle représente le témoin d'une époque et d'un citoyen illustre de la ville de Québec, soit l'artiste Cornélius Krieghoff.

En ce sens, le Conseil souhaite voir les différents partenaires actuels et à venir discuter promptement avec un réel souci d'efficacité, afin de trouver sous peu la solution permettant de conserver cet élément patrimonial des plus intéressants. De plus, nous avons recommandé au propriétaire d'abattre l'arbre situé au coin sud-ouest de la Maison, car il abîme ses fondations et réduit ainsi ses chances d'être sauvegardée.

Dans le dossier de la maison Krieghoff, depuis 20 ans, il y a eu négligence de la part des propriétaires et du ministère de la Culture, puisque celle-ci est classée monument historique depuis 1975 et qu'elle aurait mérité une plus grande attention de la part du Gouvernement. Un tel constat nous rend pessimistes face à l'avenir. Par ailleurs, en 1984-1985, la pression exercée par le public a donné lieu à quelques travaux d'amélioration. Il suffit d'imaginer quelle serait la réaction de la population si elle apprenait la perte de la Maison causée par une négligence évidente...

Dans un rapport émis en 1989 par le service d'urbanisme de la Ville de Québec, on insiste sur l'urgence d'agir rapidement afin de freiner la dégradation de la Maison. Malgré cela, nulle action n'a été entreprise. De même, on n'a pris aucune mesure de protection pour éviter que l'eau ne s'infiltre du côté est, là où une partie du parement a été arrachée.

Nous sommes conscients que le cœur du problème repose sur une question d'ordre monétaire, mais il existe davantage, selon nous, un manque flagrant de volonté d'établir un partenariat et de passer à l'action. L'inertie ici profite sûrement à quelqu'un!

Louise Mercier

L'ARMÉE CANADIENNE DANS LE VIEUX-PORT DE QUÉBEC

De 1986 à 1989, de nombreux citoyens de Québec se sont engagés dans une bataille visant à maintenir l'accès public au littoral urbain de la ville de Québec. En effet, un plan fédéral prévoyait alors la construction de centaines de copropriétés privées au bord du fleuve, devant la vieille ville. Le regroupement de citoyens a finalement obtenu gain de cause.

Par la suite, un membre de la Réserve navale de l'Armée canadienne a par hasard découvert l'endroit. Mais malgré les protestations répétées du public, l'Armée érige présentement à toute vitesse un complexe militaire. Celui-ci occupe à la fois l'espace d'un parc public et d'un quai à usage commercial, ce qui nuit bien sûr au développement de l'industrie des croisières-excursions et à l'utilisation future des lieux par le public.

Ce projet militaire s'avère inutile pour deux raisons. D'abord il se trouve, juste en face de l'édifice en construction, un vaste bâtiment désaffecté et en excellent état, qui pourrait tout simplement être rénové et utilisé par l'Armée. Il importe de préciser que les trois écoles de la Réserve navale construites récemment au Québec, soit à Chicoutimi, à Rimouski et à Trois-Rivières, sont à moitié vides, en dépit des coûts faramineux qu'ils entraînent pour les contribuables (*Rapport du Vérificateur général du Canada*, 1992, chap. 18, p. 127).

Une pétition signée par au moins 15 000 personnes visait à provoquer la tenue d'audiences publiques avant le début des travaux sur le site; celle-ci a par ailleurs été ignorée. Pour sa part, un comité officiel de l'UNESCO a recommandé en vain l'application à la lettre du processus fédéral d'évaluation environnementale (EARP) dans cette zone-tampon au site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Quant au comité des citoyens du Vieux-Québec, il s'oppose unanimement au choix du site du Vieux-Port par l'Armée, mais encore une fois, aucun résultat n'a été obtenu.

Au moment où les citoyens d'Ottawa, de Toronto, de Montréal et de Vancouver jouissent d'espaces verts situés à proximité des plans d'eau urbains, ceux de Québec sont condamnés à vivre entourés de plus d'acier, de plus de béton, de murs qui obstruent la vue donnant sur le Vieux-Québec et de plus d'indifférence à l'égard des croisières-excursions régionales. Par ailleurs, on aménagera un parc militaire conçu expressément pour que les gens qui s'y trouvent puissent admirer la parade des soldats.

Mentionnons en terminant que près de deux millions de visiteurs fréquentent chaque année le Vieux-Port de Québec.

F. G. P.



MUSÉE D'ART DE SAINT-LAURENT

LE FAIRE DIFFÈRE

Oeuvres récentes de Frico, peintre-émailleur

Du 21 octobre 1993 au 9 janvier 1994

Lise Larochelle-Roy, conservatrice invitée

ARTS ANCIENS ET TRADITIONS ARTISANALES DU QUÉBEC DES XVIII & XIX SIÈCLES

Exposition permanente

Horaire : 12 h 30 à 17 h
fermé lundi et samedi

615, ave Sainte-Croix
Ville Saint-Laurent

Métro : Du Collège

Autobus : 16, 117 ou 128

Téléphone : 747-7367

Entrée libre !

• Ministère de la Culture • Ville de Saint-Laurent •
• Conseil des arts de la Communauté Urbaine de Montréal •
Cégep de Saint-Laurent

LE MANOIR MONTMORENCY

Après l'incendie du manoir Montmorency, le Conseil des monuments et sites du Québec a demandé au ministère de la Culture de procéder à la reconstruction du bâtiment à partir des vestiges, tout en respectant les gabarits, les matériaux et les décors extérieurs. Il proposait également d'adapter l'intérieur à de nouvelles fonctions d'interprétation. Les architectes et les historiens d'architecture du Ministère et ceux de l'entreprise privée sont en mesure de fournir l'expertise nécessaire pour réaliser ce pro-

jet. Bien sûr, la réalisation des études nécessite un certain laps de temps et aucun geste hâtif ne devrait entre temps venir compromettre la reconstruction de cette maison historique. Par ailleurs, le Conseil reproche au ministère de la Culture de n'avoir pas joué le rôle qui lui est dévolu par la *Loi sur les biens culturels* dans le dossier relatif à l'aménagement du site des chutes Montmorency.

F. G. P.